

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 30 AVRIL 2009**

Délibération
n° 2009.04. 52.B

**Camping
communautaire - lot
n° 13 "électricité -
courants forts et
faibles" : avenant n° 2**

LE TRENTE AVRIL DEUX MILLE NEUF à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au Château de Fléac – 4 rue du Château 16730 Fléac suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.
Date d'envoi de la convocation : **27 avril 2009**

Secrétaire de séance : Jean-Claude BESSE

Membres présents :

Philippe LAVAUD , Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, André BONICHON, Guy ETIENNE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

François NEBOUT, Michel BRONCY, Jean-François DAURE, Brigitte BAPTISTE, Bernard CONTAMINE

Excusé(s) représenté(s) :

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / TOURISME

Rapporteur : **Monsieur BEAUCHAUD**

**CAMPING COMMUNAUTAIRE - LOT N° 13 "ELECTRICITE - COURANTS FORTS ET FAIBLES" :
AVENANT N° 2**

Par délibération n°220 du 28 juin 2007, le conseil communautaire a approuvé le lancement d'un appel d'offres pour la réalisation d'un camping à proximité du plan d'eau de Saint-Yrieix sur Charente.

La commission d'appel d'offres du 21 février 2008 a attribué le lot n°13 « électricité – courants forts et faibles » à la société TELEPH ELEC SERVICES – Bois Fleuri – 16440 CLAIX pour un montant de 131 415,06 € HT.

Par délibération n°88 B du 23 octobre 2008, le bureau communautaire a autorisé un avenant n°1 d'un montant de 1 751,21 € HT, ce qui a porté le montant du marché à 133 166,27 € HT soit une augmentation de 1,33 %.

Il est nécessaire de passer l'avenant n°2 suivant :

Travaux en plus value :

- mise en œuvre de 12 points lumineux en sous face de
toiture du bâtiment accueil 1 789,60 € HT

Travaux en moins value :

- suppression du système de démodulation TNT pour la
zone des résidences mobiles 1 789,60 € HT

L'avenant n° 2 n'a aucune incidence financière.

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 16 avril 2009,

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n°2 au lot n°13 « électricité – courants forts et faibles » confié à la société TELEPH ELEC SERVICES – Bois Fleuri – 16440 CLAIX, ayant pour objet la réalisation de travaux sans incidence financière.

Le montant du marché reste à 133 166,27 € HT.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer ledit avenant,

D'IMPUTER la dépense au budget principal article 2313 - fonction 95.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

07 mai 2009

Affiché le :

07 mai 2009